



HAL
open science

Les registres de prêts de la bibliothèque de la Cour de cassation (1893-1952) : une source pour l'histoire du droit et de ses acteurs

Viera Rebolledo-Dhuin

► To cite this version:

Viera Rebolledo-Dhuin. Les registres de prêts de la bibliothèque de la Cour de cassation (1893-1952) : une source pour l'histoire du droit et de ses acteurs. Jean Barthélémy; Philippe Galanopoulos. Histoire(s) de la Bibliothèque de la Cour de cassation au regard de l'évolution de la documentation juridique, Dalloz, pp.63-77, 2024, Thèmes et commentaires. Cour de cassation : Histoire et Patrimoine, 9782247230747. halshs-04627201

HAL Id: halshs-04627201

<https://shs.hal.science/halshs-04627201v1>

Submitted on 14 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les registres de prêts de la bibliothèque de la Cour de cassation (1893-1952) : une source pour l'histoire du droit et de ses acteurs

Viera Rebolledo-Dhuin

Maître de conférences en histoire moderne et contemporaine, Université Paris-Est Créteil

L'étude des registres de prêt des bibliothèques connaît un renouveau à l'ère de l'intelligence artificielle. Comme le souligne Emmanuelle Chapron dans un article dressant un bilan historiographique de la question jusqu'en 2021, les registres de prêt ont fait l'objet de plusieurs études depuis le début du XX^e siècle. Les historiens de la littérature les ont ainsi utilisés pour y chercher des traces de « lecteurs célèbres ». La bibliographie s'organise alors en grappes autour de quelques bibliothèques ou de quelques acteurs circulant d'une bibliothèque à l'autre. À partir des années 1980, dans le cadre d'une histoire sociale de la lecture fondée sur des méthodes quantitatives, les registres de prêt des bibliothèques servent, d'abord en Allemagne, puis en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, à sonder la pénétration du livre dans les couches non élitaires, voire à analyser l'évolution des goûts littéraires, les progrès de l'alphabétisation ou la diffusion des idées des Lumières. Plusieurs travaux s'intéressent également à des « communautés de lecteurs » et notamment au lectorat étranger et, plus rarement, au public féminin. L'ensemble de ces études se fonde sur deux postulats, qu'Emmanuelle Chapron invite à dépasser : l'un assimile l'emprunt de livres à la lecture de ceux-ci, l'autre confond la masse des emprunteurs à l'ensemble du public des bibliothèques¹.

Plus récemment, de nouvelles approches ont émergé. Les unes renouvellent la recherche sur les « lecteurs célèbres » dans le sens d'une histoire du travail intellectuel ; elles permettent d'éclairer la génétique des œuvres et la circulation des idées d'un écrivain à l'autre. Il en est ainsi notamment des travaux de Matthieu Béra et Nicolas Sembel qui analysent les emprunts du sociologue Émile Durkheim (1858-1917) et de son neveu Marcel Mauss (1872-1950), ou de l'historien Hippolyte Taine (1828-

¹ Emmanuelle Chapron, « Les registres de prêt des bibliothèques: De l'histoire de la lecture à l'histoire des bibliothèques », *Francia*, vol. 48, 2021, p.123-144.

1893)². Emmanuelle Chapron a, quant à elle, consacré plusieurs publications à Bernard de Montfaucon (1655-1741), moine érudit et fondateur de la paléographie, ou, en 2024, au botaniste et épigraphiste Jean-François Séguier (1703-1784), pour saisir le geste de l'emprunt et ses implications dans l'organisation du travail intellectuel³.

Les autres approches récentes déplacent la focale depuis l'histoire de la lecture vers l'histoire des bibliothèques. Bruno Blasselle et Ségolène Blettner s'intéressent ainsi aux publics et aux emprunteurs de la Bibliothèque nationale de France (BnF)⁴ et ont pu développer, depuis 1994, un projet de recherche relatif aux anciens registres de prêt du département des imprimés de la BnF⁵. En 2023, le projet ANR BIPULUM (2024-2028), coordonné par Emmanuelle Chapron⁶, a obtenu les financements désirés pour étudier, notamment à partir des registres de prêts, la manière dont émerge la pratique de la bibliothèque comme service public. Le projet COLLEX-Persée PRET19 (2022-2024)⁷, que nous coordonnons avec Marie-Thérèse Petiot, a fait le pari de s'appuyer sur l'intelligence artificielle (IA) pour explorer un corpus en pleine explosion au XIX^e siècle⁸ – formé par l'ensemble des registres de prêt de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS), de la bibliothèque de l'École normale supérieure (ENS) et de la bibliothèque Sainte-Geneviève (BSG) – et cette perspective n'est pas sans attirer

² Nicolas Sembel et Matthieu Béra, « Emprunts de Durkheim à la bibliothèque universitaire de Bordeaux : 1889-1902 », *Durkheimian Studies*, vol. 19, n° 1, 2013, p.49-71 ; Nicolas Sembel, *Durkheim et Mauss au travail à Bordeaux en 1890: la naissance de la sociologie générale*, Mémoire inédit HDR, 2015 ; Matthieu Béra, « Les emprunts de Durkheim dans les bibliothèques de l'École normale supérieure et de la Sorbonne, 1902-1917 », *Durkheimian Studies*, vol. 22, n° 1, 2016, p.3-46 ; Matthieu Béra, « Taine indiscipliné, mais discipliné. Les voies de l'assignation disciplinaire d'un auteur dans les bibliothèques », *Les Études Sociales*, vol. 174, n° 2, 2021, p.115-150.

³ Emmanuelle Chapron, « Les bibliothèques de Bernard de Montfaucon », dans Véronique Krings et Juliette Jestaz (dir.), *L'antiquité expliquée et représentée en figures de Bernard de Montfaucon. Histoire d'un livre*, Bordeaux Pessac, Ausonius éditions, coll.« Scripta receptoria », n° 19, 2021 ; Emmanuelle Chapron, *La vie dans les papiers. Jean-François Séguier (1703-1784)*, Schwabe, coll. « Heuristiques », n° 3, 2024.

⁴ Bruno Blasselle, « Les lecteurs de la Bibliothèque nationale au XIX^e siècle. L'apport des registres de prêt », *Les Études Sociales*, vol. 166, n° 2, 2017, p.69-88 ; Bruno Blasselle et Ségolène Blettner, « Lecteurs et emprunteurs à la Bibliothèque royale sous la monarchie de Juillet », *Romantisme*, vol. 177, n° 3, 2017, p.8-19.

⁵ [http://comitehistoire.bnf.fr/recherches_en_cours]

⁶ [<https://www.chartes.psl.eu/recherche/centre-jean-mabillon/projets-de-recherche/bipulum-bibliotheques-publiques-dans-la-france-des-lumieres>]

⁷ [<https://www.collexpersee.eu/projet/pret19/>]

⁸ À juste titre, Emmanuelle Chapron note : « *La seconde moitié du XIX^e siècle marque un tournant dans cette histoire : la massification du prêt conduit à rechercher des techniques moins fastidieuses et moins chronophages pour le personnel des bibliothèques, en même temps que susceptibles de gérer des masses croissantes d'informations* » (nous soulignons), Emmanuelle Chapron, « Les registres de prêt », *op. cit.*

d'autres bibliothèques, comme la Bibliothèque universitaire des langues orientales (BULAC) qui a souhaité se joindre au projet.

Autrement dit, les registres de prêts, déjà utilisés par les historiens du livre, des bibliothèques et de la littérature au début du XX^e siècle, constituent à l'heure actuelle un objet privilégié pour l'histoire des savoirs, prise dans un sens large. Il s'agira ici, dans une étude exploratoire, d'appréhender les enjeux que soulèvent les registres de prêt de la bibliothèque de la Cour de cassation qui, contrairement aux bibliothèques du projet PRET19⁹, est réservée *de fait* à un public plus restreint. Nous décrirons en premier lieu le corpus de travail avant d'expliquer la construction de la base de données, puis de proposer quelques pistes d'analyse de ce « public » de magistrats inscrit sur les registres de prêt de la bibliothèque de la Cour de cassation.

1. Description des registres de prêt de la bibliothèque de la Cour de cassation

La bibliothèque de la Cour de cassation conserve trois registres de prêt, couvrant la période allant de 1893 à 1952. Il s'agit de registres pré-imprimés, comme c'est souvent le cas à partir de la fin des années 1840 dans les bibliothèques¹⁰. Deux entreprises ont été successivement contractualisées par la Cour de cassation : celle de P. L. Morin, pour le registre MS 502, et celle d'Orlandi frères pour les registres MS 503 et MS 504.

Pierre Louis Morin naît le 19 janvier 1825 à Sainte-Foy-lès-Lyon dans le département du Rhône, où son père est boulanger. Au moment de son mariage à Paris, en 1858, avec Catherine Évelina Galibert, il ouvre une papeterie après avoir exercé le métier de commis dans diverses imprimeries parisiennes. Ce n'est que 12 ans plus tard qu'il demande une autorisation pour se spécialiser dans les travaux de ville, rue Pugnet, puis 140 rue Montmartre¹¹. Son fils, Louis Edmond, lui est associé avant de déplacer son enseigne, en 1926 – date des dernières écritures du registre MS 502 –, à quelques rues de là, au 52 rue Croix-des-Petits-Champs¹². Paul Aimé Orlandi, quant à lui, voit le jour à Paris le 29 avril 1843, d'un père employé aux douanes. Comme Morin, Orlandi travaille pendant plusieurs années chez le papetier Marion et s'installe à son compte au moment de son mariage – avec Philippine Viannay, fille de boulanger –, en 1868, en association

⁹ Si la BSG est ouverte à tous, la BIS et l'ENS sont accessibles, selon les périodes, aux seuls enseignants et étudiants (de l'École, pour l'ENS).

¹⁰ PRET19.

¹¹ Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIX^e siècle : [<http://elec.enc.sorbonne.fr/imprimeurs/node/22848>] ; AdRhône : Sainte-Foy-lès-Lyon, N, 1825 ; Archives départementales de Paris (désormais AdP) : État civil (désormais EC) reconstitué, M, 1858.

¹² AdP : IV^e arrondissement (désormais arrdt.), Mariage (désormais M), 9 juillet 1890, n^o 540 ; *Annuaire du commerce Didot-Bottin*, Paris, Didot-Bottin, 1926, p. 2621.

avec son frère cadet, Théodore François. Ensemble, ils rachètent l'imprimerie-papeterie de Biardot, 2 rue Saint-Denis, et se spécialisent dans les étiquettes commerciales et la fabrication de registres¹³. En 1928, date des premières inscriptions dans le registre MS 503, les deux frères ne sont plus car Paul Aimé disparaît – avant la naissance de son fils, Paul Théodore Jean – en 1869 et son cadet en 1907¹⁴. L'entreprise figure pourtant encore dans le *Bottin* de 1926 tandis que, l'année suivante, l'établissement loue ses locaux à la Chambre des notaires, à laquelle appartient l'immeuble du 2 rue Saint-Denis¹⁵. Vraisemblablement, les fils des fondateurs reprennent la maison familiale et les « établissements Orlandi frères » perdurent jusqu'en 1939 et peut-être au-delà de 1950¹⁶.

La relation des frères (puis cousins) Orlandi avec la chambre des notaires favorise sans doute l'approvisionnement de la Cour de cassation en registres de prêts qui présentent tous la même facture. En effet, les trois registres pré-imprimés contiennent 5 colonnes, et 18 lignes sont tracées pour inscrire les transactions (noms des souscripteurs, titre sommaire des ouvrages, nombre de volumes, date du prêt, restitution). Seules les fontes utilisées varient, et ce très légèrement, d'une imprimerie à l'autre.

En outre, contrairement à d'autres pratiques bibliothéconomiques encore en vogue jusqu'au milieu du XIX^e siècle, par exemple à la BIS, à la BSG ou à l'ENS, très peu d'emprunts sont raturés dans les registres de la Cour de cassation, ce qui facilite *a priori* la transcription automatique des données.

¹³ Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIX^e siècle : [<http://elec.enc.sorbonne.fr/imprimeurs/node/22874>] ; AdP : EC reconstitué, N, 1843 ; XVII^e arrdt., M, 15 déc. 1868, n° 907.

¹⁴ Paul Aimé Orlandi meurt à Cannes le 18 décembre 1869, son fils voit le jour le 15 février 1870 et son oncle, « papetier-lithographe 2 rue Saint-Denis », signe, comme témoin, son acte de naissance (AdP : I^{er} arrdt., Naissance (désormais N), 1870, n° 264). Théodore François meurt le 20 mai 1907 à Paris (AdP : IV^e arrdt., Décès (désormais D), 1907, n° 1453). À noter qu'en 1907, le capital de l'entreprise « Orlandi frères et C^{ie} » passe de 110 000 francs à 125 000 francs (*Journal des papetiers en gros et en détails, des imprimeurs et des libraires, des relieurs et des cartonniers*, 1^{er} septembre 1907, p. 361).

¹⁵ *Annuaire du commerce Didot-Bottin*, Paris, Didot-Bottin, 1926, p. 2621 ; AN : MC/ET/LV/820, 11 juillet 1927 : Bail par la Compagnie des notaires de Paris à la société « Orlandi frères », imprimeurs-papetiers (locaux dépendant de l'immeuble de la Chambre des notaires). Soulignons qu'en 1927, l'entreprise « Orlandi frères et C^{ie} » devient « Orlandi frères » (*Le Courrier*, 26 janv. 1927, p. 4).

¹⁶ Paul Théodore Jean Orlandi est probablement « employé » dans l'entreprise de ses cousins jusqu'à sa mort, le 27 août 1930 (AdP : VI^e arrdt., D, 1930, n° 1628). La une du journal *L'Usine* du 9 mars 1939 communique les tarifs des « Établissements Orlandi frères ». Les fils de François Théodore Orlandi (1845-1907), Maurice Charles (1877-1952) et André Adolphe (1885-1950), sont sans doute à la tête de l'entreprise puisqu'ils sont désignés tous deux comme papetiers dans l'acte de mariage du second (AdYvelines : Chatou, M, 21 mars 1927, n° 23). Dans *Le Figaro* du 3 octobre 1950 est annoncé le décès d'André Orlandi « de la part de Mme André Orlandi, de M. et Mme Maurice Orlandi, des membres de sa famille et du personnel de la papeterie Orlandi frères ».

2. Numérisation et HTRisation des trois registres de prêt : enjeux de la source manuscrite et de sa transcription automatique

Cette reproductibilité, qui s'ajoute à la relativement faible ampleur du corpus¹⁷, favorise les opérations de transcription automatique par reconnaissance optique des écritures manuscrites, ou HTRisation, réalisées en 2023 par la société Teklia¹⁸ en vue de la préparation du colloque et de la réalisation de cette étude. Chaque page numérisée a permis la génération d'une image, sur laquelle l'intelligence artificielle (IA) a délimité des zones d'écritures manuscrites à reconnaître. Les données ainsi créées ont été exportées en deux formats. Autrement dit, à un scan de page du registre correspond une page PDF et un classeur MSExcel. Compte tenu du volume de chacun des registres et de leur structure, environ 600 tableurs comptabilisent approximativement 10 000 lignes de prêts entre le 27 janvier 1893 et le 21 janvier 1952.

Il est à noter que l'opération de zonage a pu engendrer, faute de corrections manuelles des zones délimitées par le robot – comme cela peut se faire ailleurs, par exemple dans le cadre de PRET¹⁹ –, des erreurs qui se reproduisent dans la génération des données de sortie. Ainsi, l'IA a créé plusieurs zones inutiles que l'œil humain n'aurait pas prises en compte : le numéro de page, le nom de l'imprimerie figurant en haut des tableaux des feuilles impaires pré-imprimées, si ce n'est l'estampille de la Cour de cassation apposée sur certaines pages, auraient ainsi été évacués d'une saisie manuelle des 609 pages des registres d'emprunt de la bibliothèque de la Cour de cassation.

Par ailleurs, si l'humain aurait facilement interprété les guillemets de suite – valant pour « idem » –, l'IA n'arrive ni à les saisir systématiquement, ni même à les interpréter, ce qui pose des problèmes non seulement pour les noms d'emprunteurs et les titres empruntés, mais plus encore pour les dates d'emprunt et celles de restitution des volumes empruntés – dates de retour qui n'apparaissent dans les registres qu'à partir de janvier 1915¹⁹. C'est ainsi que, dans le fichier de sortie des données au format tabulaire, peuvent être assimilés deux ou plusieurs emprunts, tandis que le robot ne comprend pas qu'un emprunt peut s'inscrire sur plusieurs lignes d'une même page d'un registre. Aussi notre base de données vise à consigner chaque emprunt dans une seule ligne ; c'est pourquoi un même emprunteur qui est inscrit à une même date pour plusieurs ouvrages différents aura autant de lignes qu'il a emprunté de titres, tandis qu'un titre emprunté (parfois en plusieurs volumes) et figurant sur plusieurs lignes du registre ne constituera

¹⁷ PRET¹⁹ compte environ 23 500 vues avec données à traiter.

¹⁸ [<https://teklia.com/fr/>] HTR pour Handwriting Text Recognition qui s'inscrit à la suite de l'OCRisation (reconnaissance automatique de textes imprimés.).

¹⁹ Cour de cassation (désormais CC) : MS502, p. 93/248.

dans notre base qu'une seule ligne. Autrement dit, l'unité de base de notre collection correspond à un titre emprunté.

Noms des souscripteurs	Citez sommaire des ouvrages	Nombre des volumes	Date du prêt	Restitution
M. Forchon	Kadault de Buffon. Des étiennes au la cours d'eau	2	27 janvier 1873	Revenu
M. Denis	Carpentier. Traité du divorce	1	"	"
M. Petit	Bissegger. De la répression pénale. Tome I	1	1 ^{er} février	"
"	Bonville de Marsangy. De l'amélioration de la justice criminelle. Tome I	1	"	"
M. Bard	Dalrymple. Annales 1868	1	"	"
M. Canon	Bernard. Manuel des juristes	1	"	"
M. Bard	Journal du droit criminel. 1869, 1870	2	"	"
M. Thadéus	Domyard. Législation de la Tunisie	1	"	"
M. de Sarrazin	Gaubert. Législation des pompes funéraires	1	"	"
M. Marignan	De Pelleville. De la possession de meubles	1	5 Mars	"
M. de Kerbertin	Colson. Arrêts du Conseil d'état 1888	1	"	"
M. Landenois	Karsten. Questions de droit. t. 500	1	"	"
M. Lucien	Lauvent. Droit civil. t. 1, 2, 3, 4	2	"	"
M. Paul Dupré	Darbiere. Code de la presse	1	"	"
M. Louis Riguet	Lyon Caen & Renault. Traité de droit commercial. t. 1	1	"	"
M. Ballot Beaudry	Laufer. Manuel de droit indien	1	"	"
M. Commercial	Dusquale Biere. Droit pénal international. t. 1	1	"	"

Fig. 1 : « Zoning » préalable à l'HTRisation des registres de la Cour de cassation

3. De l'HTRisation aux données structurées

Afin d'analyser plus facilement les registres de prêts de la Cour de cassation, nous avons d'abord fusionné ou compilé l'ensemble des 588 classeurs MExcel contenant des données et mis à notre disposition en un seul tableur de 13 804 lignes, en-têtes compris, et 11 colonnes, pour seulement 5 entrées dans les registres pré-imprimés. Soulignons que la structure des 588 classeurs, générée sans correction, manque d'homogénéité.

Nous avons ensuite procédé au « nettoyage²⁰ » ou à la consolidation des données pour supprimer les colonnes redondantes ou les lignes vides, pour dédoubler les lignes à données multiples ou fusionner l'emprunt d'un titre inscrit sur plusieurs lignes, etc. Nous avons également entrepris de corriger les erreurs de transcription automatique qui témoignent déjà – comme il en est des ratures, ci-dessus mentionnées – des

²⁰ La notion de « nettoyage », largement utilisée par les historiens quantitativistes, peut être contestée, v. Karine Karila-Cohen, Claire Lemerrier, Isabelle Rosé et Claire Zalc, « Nouvelles cuisines de l'histoire quantitative », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 73, n° 4, 2018, p.771-783. Précisons qu'il s'agit ici d'une opération de correction, en partie manuelle, des données numériques produites par l'HTRisation et qui dépend non seulement de la qualité de la source mais aussi de celle de la transcription automatique. Le terme de « consolidation », au demeurant plus correct d'un point de vue scientifique, peut être plus confus pour les non-initiés.

pratiques de l'utilisation des registres de prêt au sein de la bibliothèque de la Cour de cassation. Cette étape s'est avérée particulièrement chronophage.

Au début de la période de référence, les registres n'exhibent qu'une seule et même écriture. On peut raisonnablement attribuer cette main au responsable de la bibliothèque, à savoir Gabriel Richou alors en poste depuis 1876²¹. Cette belle écriture très régulière est pourtant peu lisible par l'IA qui n'apprécie guère les boucles et notamment celles des majuscules. Comme nous le faisons dans d'autres projets, en particulier pour PRET19, cette gageure aurait pu être évitée en entraînant le modèle par des allers-retours *via* Callico, le formulaire de saisie utilisé par Teklia, afin d'entraîner le robot à lire certaines écritures et/ou ratures – beaucoup plus fréquentes, rappelons-le, au début du siècle et dans d'autres registres qu'ici. Cependant, considérant le faible nombre de pages homogènes recensé au sein des registres de la bibliothèque de la Cour, cette opération chronophage n'aurait été que de peu d'utilité. En réalité, à partir du 20 mars 1915²², l'écriture devient plus chaotique et, sans doute, plusieurs personnes notent les transactions de prêt. Ce changement s'explique par le décès de Gabriel Richou en janvier 1915 et son remplacement par François Gébelin, le nouveau directeur, qui prend ses fonctions à partir du 1^{er} janvier 1916. À partir du 19 janvier 1916, la pratique change et, en plus du bibliothécaire, ce sont *a priori* les « lecteurs » eux-mêmes qui, désormais, inscrivent leurs emprunts dans les registres – pratique qui se généralise à compter du 4 avril 1939²³ ; aussi, la multiplication des mains perturbe fortement le robot qui peine à déchiffrer des écritures disparates, alors que cela présenteraient peu de difficultés à un paléographe un peu aguerri. C'est pourquoi, faute de forces vives, nous n'avons pas pu traiter l'ensemble des registres ; l'analyse qui suit se fonde donc sur l'étude d'un échantillon des emprunts enregistrés.

En outre, pour mener une analyse plus fine – et ce, postérieurement à notre conférence de décembre 2023 –, nous avons enrichi les données structurées « nettoyées » issues de l'échantillon en nous appuyant sur les outils existants, en particulier : l'*Annuaire rétrospectif de la magistrature* de Jean-Claude Farcy²⁴ et le recueil des

²¹ V. *supra*, dans cet ouvrage, les contributions d'Hervé Lesage de La Haye et Philippe Galanopoulos, que je remercie chaleureusement pour leur précieuse relecture

²² CC : MS502, p. 95/248.

²³ CC : MS503, p. 9/219 et 10/219 et MS504, p. 57/208.

²⁴ [<https://annuaire-magistrature.fr/index.php?dossier=presentation&fichier=accueil>]

notices des membres de la Cour de cassation pour les emprunteurs²⁵ ; la base IdRef²⁶ et le catalogue de la bibliothèque de la Cour de cassation pour les titres empruntés²⁷.

4. Délimitation et valeur de l'échantillon

De la fusion des 588 tableurs, comportant à l'origine 13 804 lignes, sont à retrancher non seulement les 588 lignes d'en-têtes et les 588 lignes de ce que l'on peut désigner comme « signatures » – correspondant à la référence « arkindex » de chaque page²⁸ –, mais également les lignes vides, qui sont en nombre variable et générées automatiquement en fin de page de registre. Cependant, il faut ajouter toutes les lignes nécessaires pour distinguer les emprunts que le robot aurait pu assimiler en une seule et unique ligne, c'est-à-dire à un seul emprunt au lieu de deux ou plusieurs lignes. À partir des données du registre MS 502, nous pouvons essayer d'évaluer le nombre d'emprunts effectués entre 1893 et 1952 et, par-là même, sonder la valeur de l'échantillon sélectionné – et donc celle des analyses que nous pouvons en tirer.

Le registre MS 502, qui contient 4 pages sans inscription d'emprunts au début et qui se termine à la page 202 du PDF (en comportant 248)²⁹, commence le 17 janvier 1893 et se termine le 14 juin 1926. En théorie, si chacune des 198 pages du registre – avec des écritures organisées dans les tableaux pré-imprimés – présente 18 emprunts, nous pourrions compter 3 564 emprunts (sans compter les feuilles volantes) ; or, la fusion des classeurs relatifs au MS 502 enregistre 4 418 lignes (en-têtes, signatures et lignes vides comprises). Compte tenu des limites soulignées ci-dessus, et afin d'évaluer l'ampleur du corpus – faute de temps pour reprendre l'ensemble des données – nous avons réalisé un échantillon sur les 120 premières pages contenant des écritures de ce même registre, *i.e.* des pages 5 à 124 du fichier PDF, correspondant aux deux tiers du registre, soit à 20 % du corpus.

Le fichier de sortie des 120 pages HTRisées comporte 3 219 lignes mais, de fait, seulement 2 144 emprunts³⁰. Un taux de réduction de 33 % peut donc être affecté à

²⁵ *Le Tribunal et la Cour de cassation. Notices sur le personnel (1791-1879)*, Paris, Imprimerie nationale, 1879 ; *2^e supplément (1891-1905)*, 1905 ; *3^e supplément (1905-1963)*, 1963.

²⁶ [<https://www.idref.fr/autorites.jsp>]

²⁷ [<https://bibliotheque.courdecassation.fr/exl-php/accueil?CMD=CHERCHE&query=1>]

²⁸ [<https://tekli.com/our-solutions/arkindex/>] Arkindex est un outil développé par Teklia pour l'HTRisation ; le lien url généré à chaque page numérisée et transcrit automatiquement permet les vérifications humaines.

²⁹ Le registre MS 502 est celui qui compte le plus de feuilles volantes, le seul si on ignore l'unique feuille volante insérée dans la couverture du MS 503. Ces feuilles volantes du MS 502 enregistrent plusieurs dizaines d'emprunts, qui n'ont pas été HTRisées et n'ont donc pas été intégrées dans la base de données.

³⁰ Les 3 219 lignes du fichier de sortie comportent 120 lignes d'en-têtes, autant de signatures, ainsi que 378 lignes vides mais nous avons dû ajouter 214 lignes afin de distinguer les entrées multiples. La

l'ensemble du registre et du corpus, qui compterait dès lors seulement 9 193 emprunts entre 1893 et 1952.

5. Pesée globale au long cours

D'une manière générale, et malgré les précautions à considérer quant à la fiabilité des données, il semble que le nombre d'emprunts annuels enregistrés ne cesse d'augmenter au cours de la période, passant d'une à deux centaines au début des registres à près d'un demi-millier, voire un millier d'emprunts annuels sur la fin de la période.

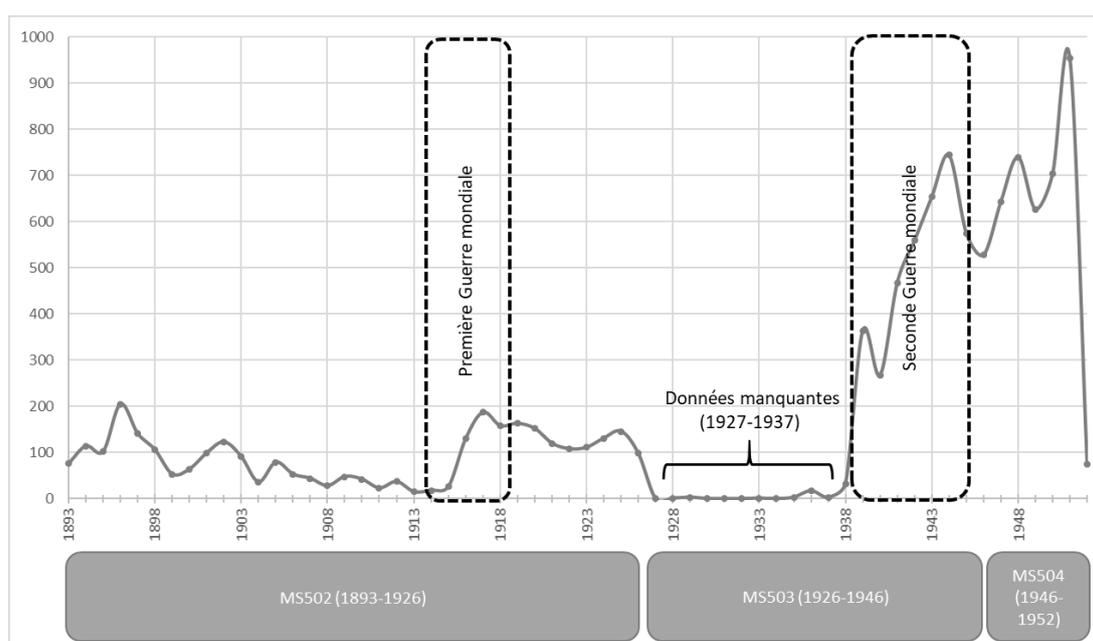


Fig. 2 : Évolution du nombre d'emprunts annuellement enregistrés à la bibliothèque de la Cour de cassation, 1893-1952

Soulignons de prime abord que les données peuvent être lacunaires tant pendant les périodes de conflits militaires que pendant des périodes de stabilité politique, et notamment au cours de la décennie 1927-1937 qui ne totalise que 28 enregistrements en 10 ans. À cette époque, d'autres outils étaient probablement utilisés (système de fantômes dans les rayonnages des magasins ou des bibliothèques à disposition, registres journaliers, mains courantes, etc.) dont nous n'avons pas de trace, la bibliothèque n'ayant pas – ou n'ayant pas conservé – le règlement appliqué à l'époque, lequel aurait pu nous éclairer sur les modalités de gestion du prêt et de consultation des documents.

différence entre les emprunts théoriques et ceux observés est liée à l'enregistrement d'ouvrages empruntés inscrits sur plusieurs lignes.

Cependant, grâce à l'utilisation d'une échelle logarithmique des ordonnées sur le nombre d'emprunts permettant de ne pas écraser les données basses – trois périodes se dégagent, et ce, d'une égale durée de 20 ans.

Durant la première période (1893-1912), les emprunts ne semblent pas autorisés durant les fermetures estivales, d'août à septembre – voire entre juillet et septembre, à partir de l'année 1908 – et les prêts sont plus fréquents durant les mois d'hiver. Les registres sont *a priori* bien tenus, compte tenu de la seule écriture qui y figure.

Au cours de la deuxième période (1913-1932), les fermetures estivales s'amenuisent et disparaissent à partir de 1917, jusqu'en 1951. Pour autant, les registres sont très mal tenus jusqu'en 1938 et notamment entre juillet 1926 et décembre 1932.

La troisième période couvre les années 1933-1952. Les registres sont parfaitement tenus, de manière mensuelle et hebdomadaire, à partir d'octobre 1938. Si on constate une moindre fréquentation durant le mois d'août de ces années-là, on peut apprécier l'augmentation générale des sorties d'ouvrages enregistrées, à partir d'août 1940, date à laquelle les emprunts dépassent les *maxima* des 35 titres empruntés caractéristiques des deux périodes précédentes.

Les pratiques des notations sur les registres de prêts varient selon les années, en fonction de la conjoncture politique (années de guerre), du rythme de l'année judiciaire et de l'évolution des pratiques bibliothéconomiques.

De fait, la même écriture figurant au début du registre MS 503 témoigne d'une reprise des enregistrements manquants au cours des années précédentes. Un même scribe note près de 90 prêts rétrospectifs, non enregistrés précédemment, pour la période située entre le 9 janvier 1928 et le 4 avril 1939. D'une autre manière, environ 150 titres de droit, en provenance de la Chambre criminelle, de la Chambre civile, de la Chambre des requêtes et de la Bibliothèque de la Cour sont envoyés à Angers, au lendemain de la déclaration de la Seconde Guerre mondiale et sont inscrits en lot, le 23 septembre 1939, avant d'être rapatriés le 19 avril 1940, à la veille de la Débâcle. Plus généralement, on ignore les pratiques de l'utilisation quotidienne de ces registres de prêts.

6. Perspectives de recherches à partir de l'analyse d'un échantillon ou de l'intérêt de poursuivre l'enquête

À l'heure actuelle, deux types d'analyse peuvent être menés. En premier lieu, il s'agit de s'intéresser aux emprunteurs avant de regarder ce qu'ils empruntent.

L'analyse des emprunteurs se fonde sur l'exploitation des 120 premières pages du registre MS 502 contenant des données. Celle des titres empruntés est plus réduite et ne prend en compte, de manière exhaustive, que les données comprises jusqu'à la 70^e

première page incluse (soit les 66 premières pages contenant des données structurées du même MS 502).

Entre janvier 1893 et mars 1909, 200 emprunteurs sont recensés ; considérant qu'il y a 2 144 lignes de prêt, chacun emprunte en moyenne environ 11 titres. Cependant la dispersion est grande³¹ : si « M. Marignan » emprunte à lui seul 141 titres, dans une grande majorité de cas, les autres emprunteurs n'apparaissent qu'une seule fois, à l'instar de « M. Seligman ».

Aussi pouvons-nous distinguer six groupes d'emprunteurs, d'inégale importance, selon le nombre de titres empruntés. Cette hiérarchie pose néanmoins question compte tenu des problèmes d'identification des emprunteurs qui figurent dans les registres. De fait, au cours de la période allant de janvier 1893 à mars 1909, les prénoms ne sont presque jamais indiqués, sauf en de rares cas, à l'instar des frères Bouulloche qui sont enregistrés par les entrées « M. A. Bouulloche » ou « M. André Bouulloche » (15 emprunts) pour l'aîné et « M. P. Bouulloche » ou « M. Paul Bouulloche » pour le frère cadet (24 emprunts)³². De manière générale, l'absence de précision sur les prénoms dans les registres peut porter à confusion et oblige à faire des recherches prosopographiques fines, en fonction des dates d'emprunts, afin d'identifier les emprunteurs.

³¹ Si la moyenne est de 10,72 titres empruntés par personne, la médiane est de 3 titres empruntés. L'écart type est donc de 19,38.

³² La base des magistrats mentionne 4 Bouulloche : Casimir (1789-1867), ses deux fils André Charles (1854-1929) et Paul Alexandre (1864-1907) – qui figurent dans l'échantillon –, ainsi que son petit-fils, Georges Charles Casimir (1845-1925) – né du sous-chef au ministère des finances, Louis-Achille (1816-1888).

Figure 3 : Typologie des 200 emprunteurs selon le nombre de titres empruntés entre janvier 1893 et mars 1909 (MS 502, p. 5-124)

Groupe	Effectif du groupe	Nom des emprunteurs (nb de titres empruntés)
Gr1 (>100 emprunts)	2	M. Marignan (141) ; M. Sarrut (127)
Gr2 (nombre d'emprunts [30 ;100])	18	M. Tanon (87) ; M. Tournier (83) ; M. Paul Dupré (70) ; M. Petitier (69) ; M. Lénard (67) ; M. Cotelle (54) ; M. Lecherbonnier (50) ; M. Bard (45) ; M. Durand (45) ; M. Lémant (42) ; M. Faure-Biguët (41) ; M. Baudouin (40) ; M. Feuilleley (36) ; M. Letellier (34) ; M. Roulier (31) ; M. Desjardins (30) ; M. Duval (30) ; M. Lardenois (30)
Gr3 (nombre d'emprunts[10;30])	34	M. Bourdon (28) ; M. Denis (24) ; M. Paul Boulloche (24) ; M. Sevestre (24) ; M. Bertrand (23) ; M. Coutant (23) ; M. Esnault (21) ; M. Zeys (21) ; M. André (20) ; M. Douarche (20) ; M. Blondel (19) ; M. Courtet (19) ; M. Falcimaigne (19) ; M. Crépon (18) ; M. Paillot (18) ; M. Sabatier (18) ; M. Voisin (18) ; M. Girodon (17) ; M. Pradines (17) ; M. André Boulloche (15) ; M. Laborde (15) ; M. Boyer (14) ; M. Le Poittevin (14) ; M. Matter (14) ; M. Sachet (14) ; M. Quesnay de Beaurepaire (13) ; M. Cruppi (12) ; M. Dupré Lasale (12) ; M. Mercier (12) ; M. Delrieu (11) ; M. Fochier (11) ; M. Rossignol (11) ; M. Rau (10) ; M. Vételay (10)
Gr4 (nombre d'emprunts [4 ;10])	44	M. Garas (9) ; M. Ménard (9) ; M. Ruben de Couder (9) ; M. Ballot-Beaupré (8) ; M. Cénac (8) ; M. Dubrujeaud (8) ; M. Dumas (8) ; M. Jaudon (8) ; M. Malepeyre (8) ; M. Serre (8) ; M. Cros-Mayrevieille (7) ; M. Gareau (7) ; M. Guérin (7) ; M. Moras (7) ; M. Puech (7) ; M. Bérard des Glajeux (6) ; M. Desvaux (6) ; M. Fabreguettes (6) ; M. Goulé (6) ; M. La Borde (6) ; M. Le Gros (6) ; M. Melcot (6) ; M. Trouard-Riolle (6) ; [Lombard] (5) ; M. Bourjon (5) ; M. Cadot de Villemonble (5) ; M. Chambareaud (5) ; M. Demartial (5) ; M. Loubers (5) ; M. Maillet (5) ; M. Mallein (5) ; M. Petiton (5) ; M. Poux-Franklin (5) ; M. Babinet (4) ; M. Baudouin fils (4) ; M. Colin (4) ; M. Defert (4) ; M. Emmerich

		(4) ; M. Herbaux (5) ; M. Labbé (4) ; M. Michel-Jaffard (4) ; M. Petit (4) ; M. Reynaud (4) ; M. Ropers (4)
Gr5 (nombre d'emprunts [2 ;4])	38	M. Bernard (3) ; M. Chabrol (3) ; M. Daresté (3) ; M. de Kerbertin (3) ; M. Dupont (3) ; M. Eon (3) ; M. Fabry (3) ; M. Forichon (3) ; M. George-Lemaire (3) ; M. Morellet (3) ; M. Paul Matter (3) ; M. Rambaud (3) ; Chambre civile (2) ; E. Bourdon (2) ; M. Alphandéry (2) ; M. Berge (2) ; M. Berson (2) ; M. Boivin- Champeaux (2) ; M. Boucher (2) ; M. Broussard (2) ; M. Curet (2) ; M. Delcurrou (2) ; M. Dezaméricq (2) ; M. Dupuy (2) ; M. Faye (2) ; M. Fresnoy (2) ; M. Furby (2) ; M. Gault (2) ; M. Gomien (2) ; M. Grignon (2) ; M. Gros (2) ; M. Hannotin (2) ; M. Laferrière (2) ; M. Le Grix (2) ; M. Legros (2) ; M. Lepelletier (2) ; M. Mulle (2) ; M. Lénard (2)
Gr6 (1 seul emprunt)	64	[?] (1) ; [M. Bourdon] (1) ; Bibliothèque avocats (1) ; Chambre des requêtes (1) ; Cne Larcher (1) ; Commissaire de police (1) ; Grand Greffé (1) ; Huissier (1) ; Jus huissier (1) ; L. La Borde (1) ; M. A. Franklin (1) ; M. Barry (1) ; M. Bédorey (1) ; M. Berchon (1) ; M. Berjeon (1) ; M. Bernier (1) ; M. Birot-Breuilh (1) ; M. Bonnet (1) ; M. Bresselles (1) ; M. Bressoles (1) ; M. Brugnol (1) ; M. Bulot (1) ; M. Calary (1) ; M. Charles Puech (1) ; M. Clément (1) ; M. Coquelin (1) ; M. Cottignies (1) ; M. de Larouverade (1) ; M. Desbrousses (1) ; M. Dupré (1) ; M. F. Lémant (1) ; M. Farmon (1) ; M. Garreau (1) ; M. Geoffroy (1) ; M. Glasson (1) ; M. Greffier (1) ; M. Guiral (1) ; M. Hornoult (1) ; M. Jouvenet (1) ; M. Lasserre (1) ; M. Le Tellier (1) ; M. Loew (1) ; M. Manau (1) ; M. Maufroy (1) ; M. Milhaud (1) ; M. Mornoult (1) ; M. Parquet (1) ; M. Peyssonnie (1) ; M. Poncet (1) ; M. Potier (1) ; M. Pottier (1) ; M. R. Clément (1) ; M. Regray (1) ; M. Roussellier (1) ; M. Roy (pour M. Dervillé) (1) ; M. Sallantin (1) ; M. Samuel (1) ; M. Seligman (1) ; M. Talamon (1) ; M. Triantaphyllidès (1) ; M. Van Cassel (1) ; M. Verre (1) ; M. Vignial (1) ; M. Zeys (Paul) (1)

Parmi les plus grands emprunteurs de livres de l'époque concernée, deux noms ressortent. Le premier est « M. Marignan », plus précisément André-Firmin Marignan (1837-1911), magistrat en activité depuis 1863 et conseiller à la Cour de cassation depuis 1891. En deuxième position, on trouve « M. Sarrut » pour l'emprunt de 127 titres ; il s'agit de Louis Jules Sarrut (1850-1927), qui fut successivement avocat général à la Cour

de cassation (1893), président de chambre (1909), puis procureur général (1911) et enfin premier président de la Cour de cassation (1917)³³. Louis Sarrut est, par son épouse, lié aux Gide – dont la famille compte plusieurs magistrats et plusieurs membres des métiers du livre –, et par-là même aux Gay³⁴ – liés, eux aussi, à la librairie³⁵.

Ces deux exemples soulignent l'intérêt qu'il y aurait à mener une étude prosopographique approfondie des différents emprunteurs. Une telle approche gagnerait à se faire en lien avec l'équipe administrant l'*Annuaire rétrospectif de la magistrature* (Centre Georges Chevrier – Université de Bourgogne/CNRS), pour la mise en place d'une API³⁶ permettant un échange plus efficace des données collectées.

Concernant les titres empruntés, à ce stade – et avec quelques précautions –, nous pouvons évaluer l'évolution du poids des périodiques sur l'ensemble de la période³⁷. *A priori*, les périodiques constituent une part relativement faible des titres empruntés – environ 10 à 20 % des publications – et ce, de manière stable tout au long de la période, en dehors des années 1915-1925, 1929 et 1931. Cette remarque doit toutefois s'accompagner d'un élément de prudence méthodologique car nous ne connaissons pas la proportion de revues disponibles à cette époque en libre-accès et celle accessible uniquement par le biais d'une demande de prêt, dont les registres seuls conservent la trace.

La correction des données sur les 10 premières années, de 1893 à 1904, permet de préciser le type de revues empruntées. Si les périodiques juridiques (*Annales du Barreau français*, *Bulletin de la Cour de cassation*, *Bulletin de la Cochinchine*, *Bulletin des lois*, *Journal de droit criminel*, *Revue de législation*, etc.) sont majoritaires, de nombreuses publications relèvent de lectures d'agrément et parmi celles-ci, les plus appréciées sont la *Revue des Deux mondes*, la *Revue de Paris* ou encore la *Revue critique*. Pour reprendre les exemples de M. Marignan

³³ Rappelons s'il le faut que Louis Jules Sarrut reçoit toutes les décorations de la Légion d'honneur : Chevalier (1889), Officier (1896), Grand Officier (1923), Commandeur (1908), Grand Croix (1925).

³⁴ V. Généalogie Sarrut – Gide – Gay : [<https://shs.hal.science/halshs-04626368>].

³⁵ La base des magistrats enregistre 4 Gide ; sur les liens entre les Gide et les Gay, v. Viera Rebolledo-Dhuin, *La librairie et le crédit. Réseaux et métiers du livre à Paris (1830-1870)*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2011. [<https://theses.hal.science/tel-00768969>]

³⁶ Selon le CNIL : « Une API (*application programming interface* ou interface de programmation d'application) est une interface logicielle qui permet de « connecter » un logiciel ou un service à un autre logiciel ou service afin d'échanger des données et des fonctionnalités. » [<https://www.cnil.fr/fr/definition/interface-de-programmation-dapplication-api>] consulté le 25 juin 2024.

³⁷ Nous avons considéré comme périodiques, l'ensemble des titres comportant les mots « annales », « revue », « bulletin », « journal », « gazette », « mercure ». Ce classement est sans doute incomplet et présente des limites, compte tenu des entrées multiples.

et M. Sarrut, le premier emprunte 21 périodiques, le second 47 – ce qui représente près de 15 % et 37 % de leurs emprunts respectifs entre 1893 et 1909.

Certains magistrats, à l’instar de M. Stefanini – dont l’orthographe varie selon les scripteurs/scribes –, profitent pleinement des abonnements de la bibliothèque de la Cour de cassation. Ainsi, le 4 mai 1948, ce magistrat vient emprunter le dernier numéro de la *Revue des Deux mondes* paru trois jours plus tôt³⁸. Concernant les monographies d’agrément – qui sont minoritaires par rapport à celle de droit ou d’histoire –, certains auteurs de romans en vogue, comme Maxime du Camp, sont, de la même manière, assez prisés, selon les périodes. Plus généralement, il faudrait analyser la récurrence des titres empruntés comme leur circulation.

Ces premiers résultats, aussi succincts qu’ils puissent être, permettent de saisir l’intérêt d’une étude exhaustive des titres empruntés.

Conclusion

En définitive, notre enquête bien qu’encore largement exploratoire souligne déjà la richesse des registres de prêt de la Cour de cassation en tant que sources. Le corpus constitué de trois registres de prêt, relativement homogènes et peu raturés, a fait l’objet d’une transcription automatique des caractères manuscrits et permet de développer une base de données conséquente et humainement abordable. Cette base de données doit pouvoir donner lieu à une étude prosopographique des emprunteurs, en dialogue avec l’*Annuaire rétrospectif de la magistrature* réalisé par Jean-Claude Farcy. En outre, conjuguée à une analyse fine des titres empruntés, qui reste à faire, cette étude permettrait de comprendre les pratiques de travail des magistrats et le rôle de la bibliothèque au sein de la Cour de cassation. L’examen des dates d’emprunt devrait pouvoir mettre en regard non seulement les titres empruntés par chacun des magistrats avec les dossiers dont ils ont été saisis, mais aussi les emprunts faits le même jour ou les jours suivants par les magistrats du siège et du parquet général, par exemple, dans le traitement d’une même affaire. C’est en définitive le poids de la documentation dans la chaîne menant à la prise de décision (une solution dans une affaire) que cette source, peu exploitée jusqu’à présent, permettrait d’éclairer, à côté des sources plus traditionnelles.

³⁸ CC : MS 504, p. 67. Notons que la veille, le même – qui ne peut être que François Antoine Vincent Stefanini (1884-1971), alors conseiller à la Cour de cassation depuis 1944 – emprunte le dernier numéro de *Hommes et monde* de mai 1948.